



**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Préavis No 49/14  
au Conseil Communal

**Concept "Cœur de Prangins requalifié"**

**Demande de prendre acte de la stratégie globale de valorisation du centre du village et de son concept "Cœur de Prangins requalifié" décrit sous les aspects de l'urbanisme, la mobilité et l'aménagement de l'espace public**

**Martine Baud, Municipale**  
**Violeta Seematter, Municipale**  
**Cyrille Perret, Municipal**

## 1. Introduction

Par ce préavis au Conseil communal, la Municipalité souhaite répondre aux questionnements des conseillers concernant l'évolution du centre de Prangins en portant à leur connaissance les études menées et les options retenues jusqu'à ce jour qui pourraient déboucher, ces prochaines années, sur des mesures concrètes d'aménagement. Il s'agit, en quelque sorte, d'associer le Conseil communal aux plans d'avenir dont certains devront encore faire l'objet d'études approfondies et coordonnées avant de déboucher sur des demandes de crédit de réalisation pour lesquelles l'aval du Conseil communal sera requis.

Dans cette perspective et dans un souci de transparence, la Municipalité demande aux Conseillers communaux de prendre connaissance de la stratégie de requalification du centre du village et de prendre acte de son concept (point 4 du présent document), afin de lui donner un signe pour la poursuite de ce projet.

## 2. Historique

Notre Commune, englobée dans l'agglomération nyonnaise, soit une vaste région urbaine, doit faire face à d'importantes questions concernant son développement et son identité. En effet, l'accroissement de la population (850 habitants en 1950, 1'466 habitants en 1970, 3'948 habitants début 2013) lié à une explosion du trafic automobile modifie le cadre du bâti, mais aussi la dynamique sociale. De commune rurale, Prangins est devenue une commune périurbaine appelée à se densifier.

Cela nous oblige à prévoir la mise à disposition d'équipements collectifs (écoles, crèches, etc.) et d'infrastructures pour y faire face. Cela nous incite aussi à envisager des mesures pour renforcer l'identité de notre Commune et notamment préserver son patrimoine, mesures qui sont, par ailleurs, décrites dans le Plan Directeur Communal (ci-après : PDCom) adopté par le Conseil communal le 2 octobre 2012.

La forte interdépendance avec les centres urbains voisins – Nyon et Gland – et l'extension de Prangins liée à la Route de Distribution Urbaine (ci-après : RDU) renforce encore le besoin de mettre en évidence les qualités de notre centre de village.

Lors des ateliers que la Municipalité a organisés en 2007 et en 2008, la population de Prangins a eu l'occasion de se prononcer sur le devenir de sa commune, ceci dans le cadre de l'élaboration du PDCom. Les participants à ces ateliers ont eu notamment un avis positif sur les thèmes suivants<sup>1</sup> :

- priorité aux piétons au centre (groupe "urbanisme")
- zone de rencontre (zone 20 km/h) au centre du village (groupe "mobilité")

Au chapitre des propositions, il est à relever que les participants ont demandé de supprimer les parkings gratuits et de limiter leur usage dans le temps.

---

<sup>1</sup> extrait du rapport de la CEAT – 2008

### 3. Constat

Le centre historique de Prangins est un lieu dont le rôle symbolique et affectif pour la population est manifeste. Il s'agit du lieu de l'histoire et de la mémoire, où tant d'évènements se sont produits au fil du temps. Les anciens s'y sentent chez eux et les nouveaux venus, en quête d'un environnement villageois, adoptent leur nouvelle commune, notamment par référence à son centre.

Dans l'ensemble, l'entité patrimoniale du centre s'est bien maintenue dans le temps : les murs délimitent encore certaines propriétés, les maisons ont gardé, dans beaucoup de cas, leur configuration d'origine, certaines rues ont toujours leur charme pittoresque.

La transformation du Château en siège Romand du Musée National contribue à l'aura de Prangins. De même, la réfection du Fournil, de la Maison de Commune, de l'Auberge communale et la réhabilitation en cours de la Passade, la Forge et l'Ancienne Poste, "dernier morceau du Prangins historique", encore à l'état vétuste, témoignent d'une volonté politique soutenue pour sauvegarder la sociabilité et la convivialité des espaces du centre.

Selon l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), Prangins est un site d'importance nationale décrit comme suit : "*Village mi-rural mi-résidentiel, dominé par un magnifique château, Prangins présente des qualités spatiales prépondérantes dans toute l'agglomération historique et plus particulièrement à la hauteur de la place centrale ; du fait d'une occupation progressive des terrains environnants, les relations spatiales entre le tissu historique et les alentours sont aujourd'hui quelque peu perturbées. Les qualités historico-architecturales du site, autrefois prépondérantes, sont aujourd'hui quelque peu réduites (...)*"

Pour que les qualités du centre de notre village ne se réduisent pas davantage, pour que les nouvelles générations d'autochtones continuent à bénéficier des qualités du noyau historique comme lieu de sociabilité et de mémoire collective, les autorités de Prangins ont pris, ces dernières années, des mesures et souhaitent maintenant faire aboutir un véritable concept de requalification du centre.

La forte interdépendance avec les centres urbains voisins – Nyon et Gland – et l'extension planifiée de Prangins liée à la RDU renforce encore le besoin de mettre en évidence le centre du village.

La Commune de Prangins est très certainement destinée à se développer encore, mais elle n'est pas condamnée à la perte de son identité. Une revitalisation de son centre historique lui permettra de s'affirmer dans une vision d'aménagement du territoire qui dépasse largement ses frontières.

## 4. Concept "Cœur de Prangins requalifié"

### 4.1. Etudes et actions entreprises jusqu'à ce jour

Outre les actions menées ces dernières décennies au niveau de la rénovation des bâtiments communaux à caractère historique (Maison de Commune, Maison Fischer, Fournil, Auberge communale, Passade, Forge, Ancienne Poste), la Municipalité a, plus récemment, entrepris plusieurs études/actions visant à revitaliser le centre de Prangins par des mesures liées à l'urbanisme, à la mobilité et à l'aménagement de l'espace public (places, routes et trottoirs, ...), ceci dans un souci de cohérence et dans une vision d'ensemble.

- 2007 : ateliers pour la création du Plan Directeur Communal
- 2007 : organisation d'un concours pour l'aménagement d'un espace public à côté de l'Auberge et proposition de principes d'aménagement du centre
- 2008 : organisation d'un concours pour la réhabilitation de La Passade, La Forge et l'Ancienne Poste
- 2009 : étude préparatoire pour la modération du trafic et l'aménagement du centre
- 2009 : achat de la parcelle no 1248 et servitudes foncières en vue de la requalification du Chemin du Creux- du-Loup
- 2009 : étude pour la limitation de la durée de stationnement au centre du village
- 2010 : concept d'aménagement de la Route du Creux du Loup
- 2011 : aménagement d'une station de vélopass à côté de la Maison de Commune
- 2012 : entrée en vigueur du Plan Directeur Communal qui comprend les principes d'aménagement du centre
- 2013 : étude de faisabilité pour l'implantation d'un parking souterrain
- 2013 : préavis crédit d'étude pour la révision du PPA du Centre
- 2013 : préavis pour l'aménagement d'un espace public à côté de l'Auberge
- 2013 : début des travaux de réhabilitation de la Passade, la Forge et l'Ancienne Poste
- 2013 : avant-projet de J.-Y. Le Baron : requalification du centre. Principes et estimation des coûts
- 2013 : étude OPB (Ordonnance protection contre le bruit) pour l'assainissement du bruit routier

Ces études et ces actions démontrent la volonté de la Municipalité de traiter globalement et sous tous ses aspects l'aménagement et l'utilisation par la population du centre du village, dans une vision à court et à moyen terme.

### 4.2. Objectifs

La synthèse des études et des actions menées jusqu'à ce jour nous permet de définir un concept de requalification du cœur de Prangins qui pose les objectifs suivants :

#### **Mobilité <sup>2</sup> :**

- limiter la vitesse à 20 km/h pour les véhicules à moteur (zone de rencontre),
- coordonner les autres secteurs du village pour la vitesse,
- faciliter la mobilité douce,
- donner la priorité aux piétons,
- organiser le parking pour favoriser l'utilisation locale,
- organiser le parking pour mettre en valeur les bâtiments historiques,
- uniformiser la signalétique,
- diminuer le bruit du trafic routier.

---

<sup>2</sup> Les mesures proposées vont dans le sens de la démarche visant à faire de Prangins une "Cité de l'énergie".

### **Urbanisme :**

- intégration/mise en valeur des traces historiques,
- relation visuelle et d'utilisation village-château améliorée,
- maintien et développement de commerces de proximité par des mesures réglementaires,
- renforcement de la convivialité par l'aménagement de places/jardin.

### **Aménagement de l'espace public :**

- traitement unitaire des chaussées,
- unification du mobilier urbain (bancs, poubelles,...),
- éclairage des bâtiments publics du centre,
- plantation d'arbres à grande taille d'espèces indigènes,
- utiliser l'opportunité des travaux pour adapter le réseau d'eau de gaz et de téléphonie.

### **4.3 Consultation / vérification du concept**

La Municipalité a présenté, début 2013, le concept "Cœur de Prangins requalifié" à une délégation des commerçants et à la Direction du Musée National afin de vérifier la pertinence de sa proposition et de déceler d'éventuelles réticences.

Les parties concernées ont accueilli ce projet avec beaucoup d'enthousiasme.

## **5. Approche des incidences financières**

L'étude de requalification du centre menée par l'architecte paysagiste J.-Y. Le Baron et par le Bureau Team + (voir annexe) a permis d'établir une première estimation des coûts de l'aménagement du secteur du centre ainsi que des deux autres secteurs concernés par la limitation de vitesse et les mesures qu'elle engendre.

Ces montants doivent encore être affinés avant d'être soumis au Conseil communal. La requalification du Centre figure au plan d'investissement.

## **6. Phases des opérations**

A ce stade, l'établissement d'un planning est prématuré. Aussi, nous envisageons les phases des opérations de réalisation comme suit :

### *Court terme :*

- aménagement de la Route du Creux du Loup,
- organisation des zones de parking existantes.

### *Moyen terme :*

- aménagement du centre du village / limitation de la vitesse,
- relocalisation des places de parking du centre,
- nouvelle réglementation du Plan partiel d'affectation (PPA) du Centre.

### *Long terme :*

- aménagement / limitation de vitesse de l'entrée Nord et de l'entrée Sud de la Commune,
- création d'un parking souterrain pour le centre, selon les besoins.

## **7. Aspects du développement durable**

### **Dimension économique**

Le concept "Cœur de Prangins requalifié" permet de mieux cerner les investissements auxquels la Commune aura à faire face et à les optimiser. Il devrait également permettre l'essor de nouveaux commerces.

### **Dimension sociale**

Un centre de village vivant, accueillant, une forme d'"agora", qui profitera à l'ensemble de la population de Prangins, toutes générations confondues.

La réhabilitation des trois bâtiments en cours permettra la création de logements subventionnés favorisant la mixité sociale. La révision de la planification du centre pourrait, entre autres, favoriser la création de logements.

### **Dimension environnementale**

La mobilité douce sera favorisée, le tissu historique mis en valeur, les qualités paysagères renforcées. Le bruit du trafic sera diminué.

## **8. Conclusions**

La Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de la stratégie globale de valorisation du centre du village et de son concept "Cœur de Prangins requalifié" (point 4) qui fixe un cadre cohérent pour la mise en œuvre des projets et des réalisations à l'horizon 5 à 10 ans. Elle pourra ainsi poursuivre dans la voie de la concrétisation de ce concept et présenter en temps voulu les préavis y relatifs au Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal N° 49/14 relatif à la demande de prendre acte de la stratégie globale de valorisation du Centre du village et de son concept "Cœur de Prangins requalifié" décrit sous les aspects de l'urbanisme, la mobilité et l'aménagement de l'espace public

ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce projet

attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. de prendre acte du préavis N° 49/14 relatif à la stratégie globale de valorisation du Centre du village et de son concept "Cœur de Prangins requalifié" décrit sous les aspects de l'urbanisme, la mobilité et l'aménagement de l'espace public

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 décembre 2013, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler

### Annexes :

- M. J.-Y. Le Baron, images de l'avant-projet de requalification du centre du village
- Schéma des projets/actions en cours qui concernent directement le centre du village

A disposition de la Commission : tous les projets/actions mentionnés dans le schéma.